



N° 13294-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 16 mai 2018

## Rapport de présentation

---

**OBJET** : Projet d'arrêté modifiant l'arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs

**PJ** : un projet de délibération

**Référence** :

- arrêté modifié n° 880-2015/ARR/DJA du 26 mars 2015 portant désignation des personnes qualifiées dans les organismes extérieurs ;
- délibération n° 32-2016/APS du 6 septembre 2016 approuvant la convention relative à la délégation de service public de la tenue commune.

L'article 4 de la délibération du 6 septembre 2016 sus-référencée prévoit la création d'une commission consultative de la tenue commune. Cette commission consultative est présidée par le président de l'assemblée de province.

Elle est composée comme suit :

- un membre de chaque groupe politique constitué au sein de l'assemblée de province, ou son suppléant, désignés par cette dernière ;
- trois représentants des parents d'élèves désignés par arrêté du président de l'assemblée de province sur proposition de la direction de l'éducation ;
- trois représentants des directeurs et enseignants désignés par arrêté du président de l'assemblée de province sur proposition de la direction de l'éducation.

Par arrêté modifié du 26 mars 2015 sus-référencé, ont été désignés en qualité de représentants des parents d'élèves, les personnes qualifiées suivantes :

- Mme Cynthia Naran, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Frédéric Louis Dorbritz ;
- Mme Florence Dedieu, membre de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Yahoué ;
- Mme Valérie Viratelle, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Yvonne Lacourt.

Par mail du 15 mai 2018, la direction de l'éducation (DES) de la province Sud nous informait toutefois de la nécessité de remplacer Mmes Florence Dedieu et Valérie Viratelle dans la mesure où ces dernières n'étaient plus membres d'associations de parents d'élèves.

A ce titre, la DES propose de désigner les personnes suivantes :

- Mme Peggy Leboss, membre de l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Alphonse Dillenseger ;
- Mme Aurore Darmizin, membre de l'association des parents d'élèves de l'école Serge Laigle.

Il convient alors de modifier **l'article 6-4-1 de l'arrêté modifié du 26 mars 2015** sus-référencé en désignant Mmes Peggy Leboss et Aurore Darmizin, à la place de Mmes Florence Dedieu et Valérie Viratelle, pour siéger en qualité de représentants des parents d'élèves à la commission consultative de la tenue commune.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.